



**PRÉFET  
DU FINISTÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
de la protection des populations**

COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 25 juin 2020

**INTERDICTION DE RÉCOLTE ET CONSOMMATION :**

**- de tous les coquillages de la zone « Blancs Sablons » (Le Conquet)**

**LEVÉE DE L'INTERDICTION DE RÉCOLTE ET CONSOMMATION :**

**- de tous les coquillages de la zone « Aven-Belon-Merrien »**

**- des huîtres de la zone « Pays Bigouden Sud », de la zone « Odet Bénodet » et de la zone « Concarneau – Rivière de Penfoulic »**

**VU les résultats d'analyses défavorables** concernant les teneurs en toxines lipophiles sur les tellines de la zone « Blancs Sablons », le Préfet du Finistère a décidé ce jour d'interdire la pêche et de commercialisation de tous les coquillages de ce secteur.

**VU les résultats d'analyses favorables** concernant les teneurs en toxines lipophiles sur les huîtres et les coques de la zone « Aven Belon Merrien », le Préfet du Finistère a décidé ce jour **de lever l'interdiction** de pêche et de commercialisation de tous les coquillages de ce secteur.

**VU les résultats d'analyses favorables** concernant les teneurs en toxines lipophiles sur les huîtres des zones « Pays Bigouden Sud » et « Odet Bénodet », le Préfet du Finistère a décidé ce jour **de lever l'interdiction** de pêche et de commercialisation des huîtres de ces deux secteurs.

**Le tableau ci-après récapitule l'ensemble des zones fermées et les espèces de coquillages concernées.**

La carte actualisée et le détail des interdictions sanitaires de pêche de coquillages se trouvent sur le site internet des services de l'État dans le Finistère :

<http://www.finistere.gouv.fr/tags/view/Les+dossiers/Conchyliculture>

Ces informations sont également disponibles auprès des mairies des zones littorales.



D'autres secteurs peuvent être fermés à la pêche des coquillages en raison de contamination micro-biologique ou de nécessité de repos biologique pour maintenir la ressource.

Ces interdictions sont disponibles auprès des mairies des zones littorales et sur le site internet [www.pecheapied-responsable.fr](http://www.pecheapied-responsable.fr).

Pour toute information concernant les secteurs fermés à la pêche **professionnelle**:

DDPP 29, Service alimentation, 2 rue de Kerivoal - 29334 QUIMPER Cedex

tel : 02 98 64 36 36 [ddpp@finistere.gouv.fr](mailto:ddpp@finistere.gouv.fr)

Les établissements conchylicoles situés dans les zones concernées peuvent poursuivre leurs activités d'expédition de coquillages provenant de secteurs ouverts.

Récapitulatif de l'ensemble des secteurs fermés à ce jour (25/06/2020)		
Secteur	Coquillages concernés par l'interdiction de pêche	Type de contamination
Odet – Bénodet	Tous les coquillages sauf huîtres, vernis et gastéropodes marins non filtreurs	Toxines lipophiles (DSP) <i>produites par l'algue planctonique Dinophysis</i>
Rivière de Pont l'Abbé	Tous les coquillages sauf huîtres, palourdes grises, coques et gastéropodes marins non filtreurs	Toxines lipophiles (DSP) <i>produites par l'algue planctonique Dinophysis</i>
Concarneau large – Glénan	Tous les coquillages sauf vernis et gastéropodes marins non filtreurs	Toxines lipophiles (DSP) <i>produites par l'algue planctonique Dinophysis</i>
Rivière de Penfoulic	Tous les coquillages sauf huîtres et gastéropodes marins non filtreurs	Toxines lipophiles (DSP) <i>produites par l'algue planctonique Dinophysis</i>
Pays Bigouden Sud		
Rade de Brest Ouest		
Baie d'Audierne, estran		
Blancs Sablons	Tous les coquillages sauf les gastéropodes marins non filtreurs	Toxines lipophiles (DSP) <i>produites par l'algue planctonique Dinophysis</i>
Camaret		
Baie de Douarnenez Estran		
Iroise Camaret – secteur de Dinan Kerloc'h		
Rivière de la Laïta		
Baie de Concarneau		
Baie de Douarnenez-eaux profondes	Pectinidés (Coquilles Saint-Jacques et pétoncles)	Toxines amnésiantes (ASP) <i>produites par l'algue planctonique Pseudonitzchia</i>
Concarneau – large Glénan	Pectinidés (Coquilles Saint-Jacques et pétoncles)	Toxines amnésiantes (ASP) <i>produites par l'algue planctonique Pseudonitzchia</i>
Landévennec : estran allant des ruines de l'abbaye à la digue de Port Maria	Tous les coquillages	microbiologique
Rade de Brest : - rivière de l'Aulne et Sillon des Anglais - rivière de l'Hôpital-Camfrou - anse de Kéroullé - rivière du Faou	Moules	Contamination chimique (plomb)

#### Recommandations :

Les personnes ayant consommé des coquillages provenant de ces zones et présentant des troubles digestifs (vomissements, diarrhées, nausées) et/ou des symptômes neurologiques (maux de tête persistants, désorientation et confusion) sont invitées à se rapprocher de leur médecin.

Il est rappelé que **la cuisson ne détruit pas les toxines apportées par les phytoplanctons** (algues microscopiques). **Même après cuisson, les coquillages restent impropres à la consommation.**